



by Formapi

En partenariat
avec



BPJEPS ASC

Activités des Sports de Contact



OBJECTIFS

Le BPJEPS ASC est un diplôme d'État de niveau 4, grâce à ce diplôme vous obtiendrez une carte professionnelle vous permettant d'enseigner contre rémunération.



Les objectifs de la formation sont de vous permettre de :

- Assurer l'animation dans un objectif d'initiation et de découverte des sports de contact;
- Assurer l'entraînement des pratiquants jusqu'au 1er niveau de compétition;
- Participer à l'organisation et au développement de la structure (communication, organisation de projets, recherche financement...)

Les métiers du BP JEPS ASC

Le titulaire peut exercer en structures privées (clubs, salles, associations...), et publiques (collectivités, mairies, milieu scolaire...). Poste salarié d'éducateur sportif spécialisé dans les sports de contact, Prestations d'animation et d'entraînements via sa propre structure (autoentreprise), accès à d'autres niveaux de diplôme.

FORMATION

Une formation qui alterne la pratique et la théorie : en structure, en cours et à distance FOAD*



Durée : 10 mois

600 heures dont
180 heures de formation
à distance.

*FOAD : Formation Ouverte À Distance



Diplôme de niveau 4 (BAC)

- BC1 : Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation.
- BC2 : Valoriser les activités et les projets d'une structure du sport ou de l'animation.
- BC3 : Concevoir, animer, en sécurité, et évaluer des séances et des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités des sports de contact dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure.

CONDITIONS D'ENTRÉE

- Être titulaire d'une attestation de formation relative au secourisme
- Réussir les tests d'entrée de l'organisme de formation
- Avoir satisfait aux épreuves des exigences préalables à l'entrée en formation fixées par décret
- Certificat médical (formulaire joint)

L'APPRENTISSAGE MAIS PAS QUE...

d'autres statuts sont possibles! Nous consulter

Avantages pour l'employeur :

- Bénéficier des aides à l'embauche en vigueur
- Disposer d'un régime social favorable (exonération des charges)
- Accompagnement aux démarches administratives (via nos professionnels)
- Former un candidat et lui transmettre savoir-faire & savoir-être
- Aides possibles des collectivités locales

Avantages pour l'apprenant :

- Une formation gratuite et être salarié
- Une carte d'apprenti
- Une couverture sociale, allocations familiales, congés, années de travail prises en compte pour la retraite
- L'encadrement par un tuteur et formateurs experts.
- Acquisition d'une qualification reconnue sur le marché du travail

LES AIDES FINANCIÈRES

Coût de la formation



Pris en charge par
l'opérateur de compétences
OPCO

Salaire de l'apprenti



Aide à l'apprentissage: 5000
euros pour les - de 30 ans

Aides complémentaires



Maître d'apprentissage:
Formation obligatoire
(sous réserve d'éligibilité)

RÉMUNÉRATION

**aide à l'apprentissage sur 12mois

*ou salaire minimum conventionnel si plus élevé

	Apprenti 18 à 20 ans	Apprenti 21 à 25 ans	Apprenti +25 ans*
1 ^{ère} année	774,77€ 43%	954,95€ 53%	1801,80€ 100%
Reste à charge**	358,10€	538,28€	1 385,13€

CONTACTS



@jdaformation_byformapi



Jda formation Formapi



JDA Formation Formapi



07 63 87 70 08



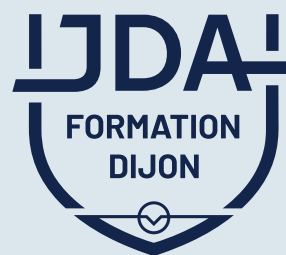
meunier.jdaformation@gmail.com



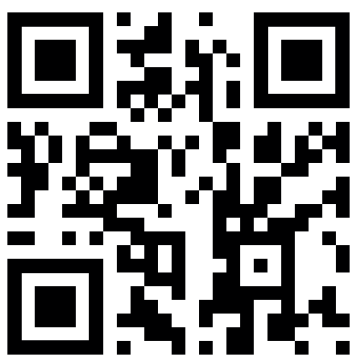
18 Boulevard de l'Ouest 21000 Dijon



<https://jdaformation.fr/>



by Formapi



← INSCRIPTION